



POUR QUI?

Pour favoriser la réussite scolaire et éducative.

Pour les élèves qui ont E Æ Q Æ Ñ F L Æ d'interventions systématiques, fréquentes et ciblées et que, malgré ces interventions, les G L Ñ- cultés persistent.

Pour permettre aux élèves de démontrer leurs compétences, de répondre aux exigences des tâches et/ou aux attentes de leur cycle. Les aides technologiques doivent donc avoir un caractère indispensable pour être attribuées.

Pour favoriser l'autonomie et la participation sociale des élèves les plus vulnérables (en situation de handicap).

COMMENT?

Démarche pour l'obtention d'aides technologiques.

L'équipe du plan d'intervention analyse la situation de besoin de l'enfant D Ñ Q de mettre en place des conditions qui lui permettront de progresser.

L'élève doit être en situation de besoin et avoir E Æ Q Æ Ñ F L Æ d'interventions fréquentes et ciblées. (Consulter le cadre de référence CSHL)

Lorsque les aides technologiques deviennent indispensables D Ñ Q que l'élève démontre sa compétence, les intervenants de l'école procèdent à l'analyse en équipe-école et aux essais de certaines aides technologiques.

L'équipe évalue si les aides technologiques ont une valeur ajoutée pour l'élève.

L'équipe procède au plan d'intervention en y inscrivant les fonctions d'aide nécessaires à l'élève pour lui pou42ch('equip19PTJ T* [(C)-11montre)-1lève.

QUOI?

